

SESSION DU CONSEIL N^o 97-01
21 février 1997

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni le 21 février 1997 dans le cadre d'une téléconférence. L'ordre du jour figure à l'annexe A. M. William Nitze (États-Unis) présidait la séance. MM. Anthony Clarke et José Luis Samaniego représentaient respectivement le Canada et le Mexique. La présidente du Comité consultatif public mixte (CCPM), M^{me} María Cristina Castro, et le directeur exécutif du Secrétariat, M. Victor Lichtinger, participaient également à la séance en compagnie d'autres représentants officiels. M. Marc Paquin agissait en qualité de secrétaire.

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que proposé.

Point 2 Compte rendu de la présidente du CCPM

La présidente du CCPM déclare que le budget du Comité qui figure dans la version du projet de Programme et de budget du 20 janvier 1997 ne reflète pas la décision prise par les représentants suppléants lors de leur session de décembre 1996, laquelle prescrit d'allouer au CCPM un budget de 200 000 \$ US pour la tenue des consultations publiques et de 100 000 \$ US pour son fonctionnement, salaires non compris. Les représentants suppléants conviennent de corriger la version finale du budget.

La présidente du CCPM fait état de l'avancement des préparatifs des séances de consultation publique : l'ordre du jour de celles de Mexico et de Vancouver ainsi que les documents de discussion sont parachevés; les lettres d'invitation sont expédiées; et les avis publics ont été transmis aux journaux des trois pays en vue d'être publiés. M^{me} Castro indique également le nombre de participants qui se sont inscrits jusqu'à présent et signale que des invitations à assister aux consultations publiques ont été adressées aux Comités consultatifs gouvernementaux et nationaux (CCG et CCN) des trois pays. La présidente du CCPM signale que la présidente du CCG des États-Unis, M^{me} Ann Glumac, a accepté d'assister à la séance de Mexico. Elle relate également avoir rencontré M^{mes} Tiahoga Ruge, du *Centro de Información y Comunicación Ambiental de Norte América* (CICEANA), et Beatriz Bugada, du bureau de la CCE au Mexique, afin de discuter des participants éventuels aux consultations publiques.

Mettant en relation les dispositions de l'article 16 de l'Accord nord-américain dans le domaine de l'environnement (ANACDE) avec le processus d'examen prévu à l'alinéa 10(1)b qui sera entrepris en 1997, la présidente indique que le CCPM serait intéressé à prendre part à ce processus. Les Parties sont d'avis que le Comité devrait y jouer un rôle prépondérant. Elles conviennent d'ébaucher un plan d'action relatif au processus d'examen, lequel plan sera ensuite soumis à l'attention du Comité permanent général (CPG) puis aux commentaires du CCPM. Les États-Unis se portent volontaires pour rédiger la première ébauche. Les Parties décident

également d'intégrer au plan d'action en question la réunion d'examen externe que le directeur exécutif a convoquée pour les 18 et 19 avril 1997.

Le directeur exécutif indique que la présidente du CCPM et les représentants suppléants ont été invités à assister à cette réunion de haut niveau.

Suivi : États-Unis/Parties

Point 3 Compte rendu du directeur exécutif

Le directeur exécutif souligne à quel point il est important que les Programme et budget annuels de 1997 soient adoptés au plus vite pour que le Secrétariat puisse entreprendre les activités prévues au cours de la présente année.

Point 4 Programme et budget annuels de 1997

Sous réserve d'un dernier examen par le CPG d'une série de changements mineurs à y apporter, le projet de Programme et de budget annuels pour 1997 est adopté par les représentants suppléants avec les réserves suivantes :

- L'adoption du projet *Répercussions environnementales de l'ALÉNA* est reportée au 7 mars 1997, à la demande du Mexique, afin que celui-ci dispose de plus de temps pour mener des consultations internes.
- L'adoption de la partie du projet *Surveillance et modélisation de la qualité de l'air en Amérique du Nord* qui prévoit la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) est suspendue jusqu'à ce que le Secrétariat fournisse des renseignements supplémentaires à ce sujet.
- Les projets *Stimulants économiques du développement durable - Secteur des services d'eau* et *Promotion de l'exploitation durable des produits forestiers non ligneux* ne sont pas adoptés.
- L'ébauche du projet *Principes d'une réglementation rationnelle* sera révisée par les Parties.

Suivi : Mexique/CPG/Secrétariat

Point 5 Prochaine session ordinaire du Conseil

Les États-Unis certifient aux Parties qu'ils s'efforcent d'arrêter le choix d'un lieu définitif pour y tenir la session ordinaire du Conseil au mois de juin. En raison d'un conflit d'horaire éventuel, la session des représentants suppléants prévue pour le 11 juin 1997 pourrait être devancée d'une semaine.

Les Parties conviennent de retenir les « annonces du Conseil » portant sur les questions suivantes :

- Évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers : Sous réserve d'une décision des États-Unis relative à l'exécution d'un instrument international ayant force obligatoire;
- Programme relatif à l'environnement et au commerce : Le CPG ébauchera un document énonçant une déclaration commune de principes à présenter à l'examen des ministres après avoir été adopté par les représentants suppléants lors de leur prochaine session;

- Gestion rationnelle des produits chimiques : Adoption des Plans d'action régional et des critères de sélection;
- Coopération en matière d'application de la loi : Le Groupe de travail sera chargé de cerner des annonces éventuelles au cours de sa prochaine réunion;
- Examen de l'ANACDE prévu à l'alinéa 10(1)b) de ce même accord.

Les représentants suppléants décident de ne pas inclure à la liste des annonces à retenir « la procédure de règlement des différends visée à la Partie V de l'ANACDE » et « l'accord sur les espèces en voie de disparition ». En ce qui concerne les espèces en voie de disparition, le Canada a convenu de prendre les choses en mains et de consulter les experts américains et mexicains participant à la réunion du Comité trilatéral. Sa démarche vise à déterminer s'il est possible d'annoncer la réalisation d'un accord relatif à la protection des espèces en voie de disparition.

Les représentants suppléants s'entendent pour retenir les « décisions du Conseil » portant sur les questions suivantes :

- Accès réciproque aux tribunaux;
- Comparabilité des Registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP);
- Coopération en matière d'application de la norme ISO 14000.

Les représentants suppléants n'écartent pas la décision concernant « l'homologation et la vérification d'écotechnologies », mais ils attendent des renseignements supplémentaires de la part du Secrétariat.

Les représentants suppléants conviennent de retenir les « mises à jour par le Secrétariat » qui portent sur les questions suivantes :

- Surveillance et modélisation de la qualité de l'air;
- Rapport sur l'état de l'environnement;
- Répercussions environnementales de l'ALÉNA;
- Ressources en eau transfrontalières;
- Stratégie et plan d'action nord-américains relatifs à la conservation des oiseaux en Amérique du Nord;
- Coopération nord-américaine en matière d'émissions de gaz à effet de serre;
- Kiosque de démonstration d'un SIG.

Les représentants suppléants conviennent d'inscrire « les articles 13 et 14 de l'ANACDE » au nombre des points de discussion, si besoin est.

La présidente du CCPM demande que le Conseil assiste à la séance plénière des consultations publiques pendant une heure et demie afin d'écouter un compte rendu sur les discussions en ateliers et de s'adresser au public. M^m Castro demande aussi que le Conseil tienne une réunion officielle d'une heure avec le CCPM et que l'on prévoie des services de traduction dans les trois langues officielles de la CCE.

Suivi : États-Unis**Point 6 Adoption de comptes rendus sommaires**

La présidente du CCPM demande d'apporter un changement à l'ébauche du compte rendu sommaire de la session n° 96-11 afin qu'il reflète explicitement la décision du Conseil d'allouer au CCPM un budget de 200 000 \$ US pour la tenue des consultations publiques et de 100 000 \$ US pour son fonctionnement. Les représentants suppléants adoptent l'ébauche du compte rendu sommaire, dans les trois langues officielles et telle que modifiée à la demande de la présidente du CCPM.

Point 7 Protocole d'entente avec la *Comisión Centro Americana de Ambiente y Desarrollo (CCAD)*

La décision sur le protocole d'entente avec la CCAD est suspendue jusqu'à ce que le Secrétariat ébauche une ligne de conduite concernant la signature de ce protocole et la soumette à l'examen du Conseil.

Suivi : Secrétariat**Point 8 Plan d'action régional nord-américain relatif aux BPC**

Les représentants suppléants adoptent le Plan d'action nord-américain relatif aux BPC tel qu'il a été soumis à son attention (version de décembre 1996).

Point 9 Articles 13 et 14 de l'ANACDE

Les représentants suppléants conviennent que la prochaine inscription au registre public de la communication relative à Cozumel consiste à enregistrer l'avis adressé aux auteurs dans lequel il leur est signalé que la version finale du dossier factuel a été transmise au Conseil.

Le directeur exécutif mentionne que la constitution du dossier factuel découlant de la communication relative à l'île de Cozumel va bon train et que ce dossier sera probablement transmis au Conseil en avril 1997. Il indique également que le Secrétariat est en train de parachever son étude sur la communication relative à la rivière Oldman à la suite de la réponse du Canada à ce sujet. Les États-Unis déclarent qu'ils sont en train de rédiger leur réponse à la communication relative au Fort Huachuca.

Point 10 Prochaines sessions

Les représentants suppléants conviennent de se réunir le 16 avril 1997 en soirée et le lendemain toute la journée. Ils s'efforceront d'examiner tous les points inscrits à l'ordre du jour durant ces deux journées. La séance pourrait se prolonger le 18 avril au besoin.

Avant la levée de la séance, la présidente du CCPM rappelle au Conseil qu'il faut remplacer les deux membres du CCPM qui ont démissionné. Le Canada et le Mexique mentionnent que le processus visant à combler ces deux postes est en bonne voie.

Levée de la séance

La séance est levée à 16 heures, le 21 février 1997.

Rédigé par Marc Paquin, secrétaire du Conseil.